

LA FOIRE DU 17 JANVIER EST ANNONCÉE

Ce premier rendez-vous commercial de l'année devra se tenir dans le respect des gestes barrières et de mesures sanitaires préconisées. Les conditions de circulation et le stationnement en centre-ville d'Alès seront, comme de coutume, quelque peu modifiées.

Sous réserve de mesures sanitaires plus contraignantes, la foire du 17 janvier reprendra ses droits dans les rues du centre-ville alésien.

Ce rendez-vous commercial annuel impose des restrictions de circulation et de stationnement sur les voies concernées.

Ainsi, de 6h à 22h, il ne sera pas possible d'emprunter en voiture ou stationner dans les rues Beauteville, Docteur-Serres, Avéjan, Edgar Quinet (partie comprise entre la place Henri Barbusse et la rue Florian), Michelet (partie comprise entre la place Henri Barbusse et la rue Mistral), Taisson, Rollin, Saint-Vincent mais aussi boulevard Louis Blanc (partie comprise entre les rues Allende et Albert 1^{er}) et sur les places de l'Hôtel de Ville, Henri Barbusse et Saint-Jean.

Stationnement dans les parkings

Les parcs de stationnement seront accessibles aux conditions habituelles : Abbaye (entrée et sortie uniquement par la rue de la Meunière), Maréchale, Gare Routière, Gardon, place des Martyrs-de-la-Résistance, Centre Alès.

En revanche, il ne sera pas possible d'accéder au parking de l'Hôtel de Ville.

Cette manifestation devra se dérouler dans le respect strict des gestes barrières et des mesures préconisées par le Gouvernement.